



DISTRICT DE L'ARIÈGE
DE FOOTBALL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 24 Mai 2022

Procès-Verbal n°8 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

Saison 2021/2022

Président : TOURECHE Karim

Invités : GONZALEZ Gérard
MASSE Jean-Pierre
TEILLOT Philippe

Présents : ACHAARAOUI Mohamed
BOULBENE Charles
COURTHIEU Patrick
FONTAINE Jérémy
FONTAINE Jordan
GONZALEZ Manuel
JEANJEAN Didier
LAFFITTE Bernard
LAUR Charlène
MICHEAU André
MIQUEL Raymond
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel

La séance est ouverte à 19 h 10.

Ordres du jour :

- Prise de parole par le président du District et le Secrétaire Général
- Point C.D.A. – Candidatures Ligue
- Bilan des actions en cours (Coupes d'Ariège, Tournois)

- Classement et affectations 2022-2023
- Calendrier saison 2022-2023
- Informations diverses

➤ **Prise de parole par le président du District et le Secrétaire Général**

M. MASSE évoque l'indisponibilité à long terme de M. Gérald LEPLAY – démissionnaire de toutes fonctions au sein du District - et amène le District à prendre de nouvelles orientations concernant la C.D.A pour maintenir la dynamique.

Il explique ainsi pourquoi un bureau restreint de la C.D.A. a été organisé le 16 Mars et dans lequel le Comité Directeur a demandé à M. TOURECHE d'assurer la présidence de la C.D.A. jusqu'au 11 Juin.

Au 1^{er} Juillet, un appel à candidatures sera lancé en vue de composer la C.D.A. 2022/2023, ses membres et la fonction qu'ils sont appelés à occuper. Son renouvellement sera examiné en Comité Directeur pour approbation ou refus.

M. JEANJEAN interroge MM. GONZALEZ Gérard et MASSE afin de connaître les modalités de candidature à la C.D.A.

M. GONZALEZ Gérard lui précise que tout est précisé dans le Règlement Intérieur de la CDA: Mr TOURECHE fait lecture de l'article 1 qui précise :

« La Commission Départementale des Arbitres (CDA) est nommée, avant chaque saison, par le Comité Directeur du District sur proposition du Président de la CDA »

Les demandes de modification du Règlement Intérieur de la C.D.A. doivent être réalisés avant le 01/07 de chaque saison (article 70 du RI) et soumises à approbation du Comité Directeur comme le stipule le Règlement Intérieur : une demande de modification de l'article 30 a été voté à l'unanimité à main levée et doit être présenté au prochain comité directeur du 31/05 concernant la mise à jour des conditions du test physique.

M. MIQUEL souhaite savoir si tout membre C.D.A. occupe sa fonction pour la durée de la mandature ou uniquement à l'année ; M. GONZALEZ Gérard lui répond que ce

renouvellement se fait à chaque nouvelle saison par le Président de la CDA comme cela est précisé dans le règlement intérieur.

La composition des Commissions du District relève de la compétence du Comité Directeur.

M. MICHEAU prend la parole et regrette les incompréhensions survenues à la suite de la C.D.A. du 29 Avril dernier.

M. MIQUEL interroge M. GONZALEZ Gérard sur le vote caduc lors de cette C.D.A qui n'aurait jamais dû avoir lieu : M. GONZALEZ lui répond que tout a été bien été clarifié par le mail du comité directeur et que cela sera évoqué lors du Comité Directeur du 31 Mai 2022

M. MASSE clôt son intervention en rappelant plusieurs points :

- il faut garder une dynamique positive et la développer afin de préparer l'avenir
- une solidarité doit exister entre la Ligue et le District
- le District sera présent pour soutenir les arbitres

Il rajoute que le District a pu faire l'acquisition d'un terrain sis sur la commune de La-Tour-du-Crieu en vue d'y établir son nouveau siège, dont la livraison est prévue au 1^{er} trimestre 2023, et qui sera un lieu de formation mixte.

➤ [Point C.D.A. – Candidatures Ligue](#)

↳ **Point C.D.A.**

MM. GONZALEZ, TEILLOT et TOURECHE se sont rendus à l'A.G. de la C.D.A. de l'Aude le 20 Mai 2022 et apportent les informations suivantes :

- Le nombre de délégués dans l'Aude est moins important que dans notre district :
un groupe de travail est en cours entre les 2 commissions pour dynamiser l'approche et le recrutement des délégués
- Une convention entre les deux C.D.A. va être mise en place au niveau juridique
- Le rassemblement de rentrée 2022/2023 se fera en commun à Limoux
- Une réunion des clubs de D1 Ariège et Aude sera organisée à Pamiers, en présence des arbitres de D1 des deux Districts.

La Ligue félicite la C.D.A. de l'Ariège pour sa réactivité dans la mise en place des désignations de dernière minute avec la Ligue

MM. MASSE et TEILLOT quittent la salle à 19 h 55.

MM. ACHAARAOU, LAFFITTE Florian et TOURECHE se sont rendus à Paris dans le cadre de leur formation « Initiateur 1^{er} degré ».

↳ **Candidatures Ligue :**

- BAROU Romain : proposée en Mars et validée à l'unanimité (sous réserve de validation des tests théorique et physique). Les exigences que requiert le niveau Ligue lui ont été posées.
- BEAUBOUCHEZ Jean-René : demande orale faite : Toute candidature pour être recevable et surtout examinée doit être faite par écrit ou mail (article 39 du RI)
- DELBREIL Kevin : candidature reçue par mail le 18/05 : non-recevable (envoi hors-délai)
- MARQUES Charles : candidature reçue par mail le 1è/05 : non-recevable (envoi hors-délai)

Pour pouvoir prétendre au statut de Candidat Ligue, M. TOURECHE informe les membres C.D.A. de la marche à suivre :

- Toute candidature est soumise à validation en C.D.A.
- Tout arbitre de District envoyant directement sa candidature auprès de la Ligue verra sa requête systématiquement refusée
- Les arbitres seront informés des contraintes et exigences requises

➤ **Bilan des actions en cours**

↳ **Coupes d'Ariège**

Les prestations des trios arbitraux lors des finales ont été saluées par les clubs ; la mise en place du protocole de lutte contre les incivilités a permis aux différents acteurs d'échanger à ce sujet et a fait l'objet d'un article paru dans LA DEPÊCHE DU MIDI.

↳ **Tournois**

- CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 3 DES POMPIERS : la C.D.A. a reçu les remerciements du Maire de Foix, de la Préfète et du Responsable National des Pompiers, ainsi que les félicitations de l'ensemble des acteurs pour la qualité de l'arbitrage.

- TOURNOI CLAUDE GUILLEMIN DE SAINT-JEAN DU FALGA : la plupart des arbitres stagiaires présents sur ce tournoi ont donné entière satisfaction et ont été chaleureusement félicités par l'ensemble des acteurs.
- TOURNOIS RESTANTS
 - Tournoi de B.A.LE. le 26 Mai : des stagiaires accompagnés par M. PUJOL Jean-Claude iront officier
 - Tournoi FEBUS à Foix les 11 et 12 Juin
 - Tournoi Futsal à Lavelanet le 11 Juin (sous réserve de validation auprès du District)
 - Tournoi de Lavelanet le 18 Juin

➤ **Classement et affectations 2022-2023**

La mise en place d'une seconde session de rattrapage pour les arbitres qui ne peuvent pas se présenter aux deux sessions de tests physique et théorique **qui présentent un justificatif valable** est évoquée. Toutefois, la note de 0/20 leur sera attribuée s'ils ne se présentent pas lors de cette session.

Une modification de l'article 30 du Règlement Intérieur de la C.D.A. est à l'étude concernant les critères de notation de l'épreuve physique.

↳ **Classement**

À l'issue de cette saison, les majors de chaque catégorie sont :

- André MICHEAU (District A)
- David DA CUNHA (District B)
- Moussa AKHAMAL (District C)
- Jordan SAADNA (Assistants)
- Ysam EL MOUSSAOUI (Jeunes)
- Hacen MOKRANI (Trophée du mérite)

1 arbitre voit sa saison gelée ; un autre sera observé lors de la dernière journée de D1 ; le résultat de son observation n'impactera pas sa catégorie concernant une éventuelle montée ou descente.

Le classement est validé en l'état et sera dévoilé aux arbitres lors du Rassemblement de fin de saison le 10 Juin.

↳ Affectations

Un arbitre classé « District C » cette saison accède à la catégorie « District A » la saison prochaine : MM. FONTAINE Jordan et MICHEAU, qui l'ont observé cette saison, sont interrogés sur ses compétences, et soulignent tous deux un très bon potentiel. Sa validation dans la catégorie « District A » est soumise au vote. Toutefois, l'article 37 Chapitre VIII.37.5 du Règlement Intérieur de la C.D.A, stipule que : « À compter de la saison 2019/2020, les arbitres D3 (C) devront passer par la catégorie D2 (B) avant d'accéder à la catégorie D1 (A) ».

Application du R.I. faite, cet arbitre sera classé « District B » pour la saison 2022/2023.

➤ Calendrier saison 2022-2023

3 Septembre 2022 : Rassemblement de début de saison Ariège / Aude à Limoux (Aude)

9 Septembre 2022 : Réunion clubs / Arbitres D1 Ariège /Aude au Lycée Agricole de Pamiers

16 Septembre 2022 : 1^{ère} session de rattrapage (la date de la seconde session de sera définie ultérieurement)

Fin Septembre – Début Octobre 2022 : F.I.A.

Décembre 2022 : Rassemblement de mi-saison

➤ Informations diverses

Afin d'éviter toute confusion dans les relations entre observateurs et délégués, il est convenu que :

- L'observateur se rendra en tribune si le complexe en est doté
- S'il n'y a pas de tribunes, il pourra se placer derrière la main courante ou sur le banc du délégué (sous réserve de l'accord de celui-ci)

M. TOURECHE évoque le concours de banderoles organisé dans le cadre de la lutte contre les incivilités, auquel le Club de Lavelanet et l'Espace Jeunes ont participé et fini 1^{er} ex-aequo : en récompense, des buts de foot animation ont été offerts au Club : il

souligne l'excellent travail effectué par les animateurs de l'Espace Jeunes mais déplore l'absence d'élus de la Ville de Lavelanet.

La séance est levée à 22 h 30.

Le président de la C.D.A.

Karim TOURECHE

Le secrétaire de la C.D.A.

Jérémy FONTAINE